

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **11 avril 2016**

Décision n° **CP-2016-0846**

commune (s) : Lyon 7°

objet : Ilot Fontenay et place des pavillons - Aménagement - Maîtrise d'œuvre d'infrastructures - Autorisation de signer l'avenant n° 1 au marché public

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Llung

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 1er avril 2016

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mardi 12 avril 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, M. Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet.

Absents excusés : M. Le Faou (pouvoir à M. Llung), Mme Vessiller (pouvoir à Mme Laurent), M. Képénékian (pouvoir à Mme Picot), Mme Piantoni (pouvoir à M. Desbos).

Absents non excusés : M. Vesco.

**Commission permanente du 11 avril 2016****Décision n° CP-2016-0846**

commune (s) : Lyon 7°

objet : **Ilot Fontenay et place des pavillons - Aménagement - Maîtrise d'œuvre d'infrastructures - Autorisation de signer l'avenant n° 1 au marché public**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement

**La Commission permanente,**

Vu le projet de décision du 29 mars 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.22.

Par décision du Bureau n° B-2013-4176 du 13 mai 2013, la Communauté urbaine de Lyon, devenue Métropole de Lyon au 1er janvier 2015, a autorisé la signature d'un marché public de prestations intellectuelles pour l'aménagement de l'îlot Fontenay et de la place des pavillons à Lyon 7°.

Ce marché a été notifié sous le numéro 2013-344 le 13 juin 2013 au groupement d'entreprises Ingérop/Gautier+Conquet et Associés pour un montant de 686 070,00 € HT, soit 820 539,72 € TTC.

Le projet d'aménagement îlot Fontenay est situé, à la fois dans la centralité historique du sud de Gerland mais également depuis peu dans celle du biodistrict, émergeant comme l'un des sites majeurs d'implantation d'activités économiques et d'innovation en santé et biotechnologies au niveau international.

Le marché, décomposé en une tranche ferme de réalisation et de 6 tranches conditionnelles, prévoyait un démarrage opérationnel par la réalisation concomitante des travaux de la rue Monod et de l'allée Fontenay pour asseoir l'accessibilité de 2 îlots à bâtir et par ceux de la requalification de la rue Marcel Mérieux et de la place des pavillons.

Or, le développement du biodistrict étant prévu sur une temporalité plus longue que celle du projet d'aménagement, il est nécessaire de revoir la temporalité prévue dans le marché en modifiant le phasage du projet de la tranche ferme.

Ces changements n'impliquent pas de modification du programme initial.

Le présent avenant a donc pour objet de définir les conditions dans lesquelles va se dérouler ce nouveau phasage, notamment en ce qui concerne les impacts financiers sur la rémunération du maître d'œuvre.

Cet avenant n° 1 d'un montant de 30 442,66 € HT, soit 36 531,19 € TTC porterait le montant total du marché à 716 512,66 € HT, soit 859 815,19 € TTC. Il s'ensuit une augmentation de 4,44 % du montant initial du marché.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer ledit avenant, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** l'avenant n° 1 au marché n° 2013-344 conclu avec le groupement d'entreprises Ingérop/Gautier+Conquet et Associés pour le marché de prestations intellectuelles concernant l'aménagement de l'îlot Fontenay et la place des pavillons à Lyon 7°.

Cet avenant d'un montant de 30 442,66 €HT, soit 36 531,19 €TTC porte le montant total du marché à 716 512,66 €HT, soit 859 815,19 €TTC.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer ledit avenant.

**3° - Le montant** à payer sera imputé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2016 et suivants - compte 231 51 - fonction 515 - opération n° 0P06O2716.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 12 avril 2016.**